



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 12

Question orale n° 143

## Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le projet de la direction des routes de mettre aux normes autoroutières la RN 12. Ce projet concerne le département des Côtes-d'Armor. Actuellement, la ville de Lamballe, qui borde la RN 12, dispose de quatre entrées-sorties sur cet axe. L'actuel projet réduirait ces entrées-sorties au nombre de deux. Cela aurait des conséquences économiques préjudiciables, dans la mesure où le développement économique du pays de Lamballe s'est ordonné autour de la RN 12. Bon nombre d'entreprises et de commerces se trouveraient éloignés de cet axe économique vital. Par ailleurs, cette mesure coûte cher, car il faudra réaliser des voies de liaison nouvelles parallèles à la RN 12 et également réaliser six ronds-points. Comme le demandent la ville et le district de Lamballe, il serait raisonnable de conserver trois entrées-sorties, plutôt que deux. D'une manière plus générale, ne transformons pas nos routes à quatre voies en autoroutes de liaison ; nous porterions préjudice à nos villes moyennes qui sont les poumons du monde rural. Il lui demande de reconsidérer le projet de la direction des routes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Le Fur Marc](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 143

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 1993, page 2067

**Réponse publiée le :** 25 juin 1993, page 2186

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 juin 1993